

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 2 MARS 2020**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

**ETAIENT PRESENTS:** Adjointes : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT  
Christine GOETZMANN, Martin EYERMANN, Frédérique GLASSMANN, Laurence CAVRO, Eddy  
RAMSPACHER, Daniel OTT, Célia HANTENSCHILD

**ABSENT excusé :** Sandrine KOPF, Anastasie LEIPP, Bernard GEROLD et Loïc KRIEGER

**ABSENT non excusé :**

**Procuration :** 02 Mme Anastasie LEIPP donne procuration à M. Marie-Christine DORSCHNER  
M. Loïc KRIEGER donne procuration à M. Olivier GING

**Date de dépôt de la convocation :** 20 février 2020

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 6 janvier 2020, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Monsieur Martin EYERMANN

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

**1 AFFAIRES FINANCIERES****OBJET : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019**

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Daniel BURRUS, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, la balance s'exprime ainsi :

Libellés	Réalisé	RESTES A REALISER
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	760 847.52 €	
Recettes	747 177.06 €	
<b>RESULTAT de l'année</b>		
Déficit	- 13 670.46 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	184 133.32 €	
Recettes	133 830.76 €	
<b>RESULTAT de l'année</b>		
Déficit	- 50 302.56 €	
<b>Résultat global</b>		
Excédent		
Déficit	- 63 973.02 €	



Sous la Présidence de M. Olivier GING, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal après être passé au vote, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif de l'année 2019 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BURRUS, Maire, le Conseil Municipal :

**ADOpte** le compte de gestion dressé par M. PERAT, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2019 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

### **OBJET: Affectation du résultat 2019**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

##### **Résultat de fonctionnement**

##### **A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

- 13 670.46 €

##### **B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

206 819.97 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser)

193 149.51 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

##### **D Solde d'exécution d'investissement**

97 450.74 €

##### **E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)**

0 €

##### **Besoin de financement F**

=D+E

0,00 €

##### **AFFECTATION = C**

=G+H

193 149.51 €

##### **1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

0,00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

##### **2) H Report en fonctionnement R 002 (2)**

193 149.51 €

##### **DEFICIT REPORTE D 002 (5)**

0,00 €

Le Conseil Municipal constate maintenant à la clôture du compte administratif 2019, un excédent de fonctionnement de 193 149.51 € et un excédent d'investissement de 97 450.74 €

**Par la procédure d'affectation du résultat**, les écritures suivantes seront portées au budget primitif de la commune pour l'année 2020

**Recettes d'investissement** C/001 : excédent d'investissement reporté : 97 450.74 €

**Recettes de fonctionnement** C/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 193 149.51 €

**Affectation en réserve** C/1068 en investissement : NEANT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'affectation du résultat du compte administratif 2019, telle que proposée ci-dessus.

**OBJET : Fixation des taux des impôts locaux 2020**

Après concertation, le Conseil municipal, après être passé au vote, à l'unanimité **DECIDE** de maintenir le taux des taxes locales comme suit :

	<b>Taux 2019</b>	<b>Taux 2020</b>
Taxe d'habitation	11.50 %	11.50 %
Taxe foncier bâti	10.75 %	10.75 %
Taxe foncier non bâti	150.30 %	150.30 %

**OBJET : Vote du Budget Primitif 2020**

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances, soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 – Charges à caractère général	374 393.00	013 – Atténuation de charge	2 000.00
012 – Charges de personnel	250 090.00	70 – Produits des services	189 300.00
65 – Charges de gestion courante	127 765.00	73 – Impôts et Taxes	333 400.00
66 – Charges financières	18 500.00	74 – Dotations et participations	172 754.00
67 – Charges exceptionnelles	7 795.82	75 – Autres produits de gestion	15 005.00
68 – Dotations aux provisions	1 500.00	77 – Autres produits gestion	9 400.00
022 – Imprévus	43 666.18		
42 – Dotation aux amortissements	58 657.00		
023 – Virement à la section d'investissement	<b>32 641.51</b>	002 Résultat reporté	193 149.51
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>915 008.51</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>915 008.51</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
16 – Remboursement d'emprunts	50 000.00	10 – Dotations et fonds propres	23 000.00
204 – Subv équipement versé	1 000.00	16 – Emprunts	50 000.00
21- immobilisations corporelles	270 500.00	040- Opération ordre section	58 657.00
		13 – Subventions d'investissement	129 750.00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	<b>32 641.51</b>
		001 invst reporté	<b>97 450.74</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>341 499.25</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>341 499.25</b>

Le Conseil Municipal, après être passé au vote, à l'unanimité **VOTE** le budget primitif 2020 de la commune tel que présenté ci-dessus.

**OBJET : Principe versement de subvention aux associations**

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances informe les membres du Conseil Municipal du principe instauré pour le versement de subvention aux associations.

Dans le budget 2020 a été inscrit au C/6574 un montant total de 9610 euros.

Ce montant est décomposé comme suit :

- 9200 € versé à l'OMCSL
- 410 € versé à la coopérative de l'école

A partir de 2020, l'OMCSL se chargera d'attribuer les subventions aux associations qui le demandent. Un état des subventions versées devra être présenté au 31/12 par l'OMSCL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

POUR : 12                      CONTRE : 01                      ABSTENTION : 00

- **APPROUVE** ce principe

**OBJET : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019 – LOTISSEMENT**

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Daniel BURRUS, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, la balance s'exprime ainsi :

Libellés	Réalisé	RESTES A REALISER
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	202 234.44 €	
Recettes	203 182.60 €	
<b>RESULTAT de l'année</b>		
Excédent	<b>948.16 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	203 182.60 €	
Recettes	198 182.60 €	
<b>RESULTAT de l'année</b>		
Excédent		
Déficit	<b>- 5 000.00 €</b>	
<b>Résultat global</b>		
Excédent		
Déficit	<b>- 4 051.84 €</b>	

Sous la Présidence de Olivier GING, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte administratif de l'année 2019 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que ci-dessus.



Sous la présidence de M. Daniel BURRUS, Maire, le Conseil Municipal :

**ADOPTE** le compte de gestion dressé par M. PERAT, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2019 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

**OBJET : Affectation du résultat 2019- LOTISSEMENT**

Le compte administratif pour l'exercice 2019 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Le Conseil Municipal constate maintenant à la clôture du compte administratif 2019, un déficit d'investissement de 203 182.60 € et un déficit de fonctionnement de 5 495.82€

**Par la procédure d'affectation du résultat**, les écritures suivantes seront portées au budget primitif de la commune pour l'année 2019 :

**Dépenses d'investissement C/001 : Déficit d'investissement reporté : 203 182.60 €**

**Dépenses de fonctionnement C/002 : Déficit de fonctionnement reporté : 5 495.82 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'affectation du résultat du compte administratif 2019, telle que proposée ci-dessus.





# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SABLES

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 067-216703223-20200302-CR0203-AR

## OBJET : Vote du Budget Primitif 2020 – Lot. « Les Remparts – 5<sup>ème</sup> Tranche »

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif - Lot les Remparts « 5<sup>ème</sup> Tranche » pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
6015	Terrains à aménager (maîtrise d'œuvre)		7133 (042)	Constatation du stock existant au 31/12/19	318 182,60 €
66111	Intérêts de la dette	5 000,00 €			
608(043)	Ecriture d'ordre, transfert de la dépense des intérêts sur c/ 60	5 000,00 €	796 (043)	Ecriture d'ordre (en liaison avec c/608)	5 000,00 €
6045	Achats d'études Prestations de service	0,00 €	7015	Vente de terrains aménagés	0,00 €
605	Achats matériel, équipements, travaux	110 000,00 €			
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	126 732,74 €	7474	Participation commune	5 495,82 €
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	49 697,79 €			
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	15 935,48 €			
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	9 546,14 €			
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	1 270,45 €			
O23	Virement à l'investissement				
OO2	Résult fonct reporté	5 495,82 €	OO2	Résult fonct reporté	
<b>TOTAL</b>		<b>328 678,42 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>328 678,42 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
1641	Remb. Emprunts	0,00 €	1641	Emprunt souscrit	318 182,60 €
3351(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	126 732,74 €	O21	Virt de la section fonct	
3354(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	49 697,79 €	3351(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	126 732,74 €
3355(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	125 935,48 €	3354(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	49 697,79 €
33581(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	9 546,14 €	3355(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	15 935,48 €
33586(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	6 270,45 €	33581(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	9 546,14 €
			33586(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	1 270,45 €
OO1	Résult invest reporté	203 182,60 €	OO1	Résult invest reporté	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>521 365,20 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>521 365,20 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

**VOTE** le budget primitif 2020- Lotissement « Les Remparts 5<sup>ème</sup> Tranche » de la commune tel que présenté ci-dessus



## 2. AFFAIRE GENERALE

### **OBJET : Autorisation d'occupation Domaniale Temporaire (AOT)**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'Autorisation d'Occupation Domaniale Temporaire (AOT) reçue par le restaurant « le Herrenstein » de Neuwiller-lès-Saverne.

Le Maire expose :

Le restaurant « le Herrenstein » souhaite organiser un dîner insolite qui se passera sur le Tour de l'Abbatiale St Pierre et St Paul.

Dans la mesure où l'évènement sera organisé dans un bâtiment destiné au culte, l'accord du culte en date du 9 octobre 2019 a été recueilli.

Cet évènement aura lieu 1 soir du mois de juin, lundi ou mardi (déterminé selon les conditions météorologiques) et accueillera sur la Tour de l'Abbatiale :

- 4 personnes (gagnants du dîner)
- Le restaurateur et serveurs

Le restaurant « le Herrenstein » dispose d'une assurance responsabilité permettant de couvrir les éventuels dommages causés, et de dégager totalement la responsabilité de la commune en cas de sinistre.

Par ailleurs, s'agissant particulièrement de l'organisation d'un dîner insolite sur la Tour de l'Abbatiale, une redevance d'occupation devra être mise en place pour le restaurateur, sur le fondement de l'article L 2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques car le dîner prévu présente « a priori » un caractère lucratif et il n'est pas démontré un intérêt suffisant pour justifier de la gratuité de l'occupation domaniale.

La commune fait usage de la délivrance d'un titre à l'amiable pour l'AOT :

« L'autorité rend publiques les considérations de droit et de fait l'ayant conduite à ne pas mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence prévue à l'article L.2122-1-1 du CGPPP. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 12                      CONTRE : 00                      ABSTENTION : 01

- **AUTORISE** le Maire à délivrer l'Autorisation d'Occupation Domaniale Temporaire selon les conditions fixées ci-dessus
- **FIXE** une redevance d'un montant de 10 euros



**DIVERS :**

- Vu le tableau de permanence élection municipale du 15 mars 2020 ;
- la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 20 mars 2020 à 19h30

La séance est levée à 21h30

Vu pour être affiché le mercredi 4 mars 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :



Daniel BURRUS